

RÉGLEMENT JEU CONCOURS

REGLEMENT DU JEU CONCOURS

Voyage surprise

Organisé par Madame Marina Broqua

A partir du 20/05/2024

RÈGLEMENT JEU CONCOURS

Article 1 - Objet

Madame Marina Broqua, micro-entrepreneur immatriculé sous le numéro 907879795 RCS Auch (ci-après, « **l'Organisateur** ») organise un jeu gratuit avec obligation d'achat (ci-après, le « **Jeu** ») selon les modalités décrites dans le présent règlement (ci-après, le « **Règlement** »). Ce règlement est accessible depuis le site internet de l'Organisateur ainsi que sur demande effectuée par email à contact@tootem.store.

Article 2 - Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à tout Client de l'Organisateur, disposant d'un accès à internet, d'une adresse électronique valide et résidant en France (ci-après, le « **Participant** »), à l'exception des salariés et dirigeants de la Société Organisatrice et de leurs familles.

Le Jeu commence le 20/05/2024 à 0h00 et se termine le 20/05/2025 à 23h59, heure normale d'Europe centrale (CET) (ci-après, la « **Durée du Jeu** »).

En participant au Jeu, chaque Participant accepte et s'engage à respecter le Règlement et consent à être lié par les décisions de l'Organisateur quant à l'interprétation du Règlement et concernant le Jeu. Les Participants qui ne respectent pas ce Règlement, qui fraudent ou qui tentent de tricher ne seront pas éligibles à gagner le Prix.

La participation au Jeu est limitée à une participation par tikis accumulés. Les tikis sont une monnaie virtuelle attribuée à chaque client pour chaque article acheté sur notre plateforme en ligne, ainsi que pour la participation à des défis de la communauté organisés par Tootem. Chaque défi relevé avec succès rapporte un certain nombre de tikis, qui sont ensuite cumulés par le participant. L'Organisateur se réserve le droit de mener toutes les vérifications nécessaires pour contrôler l'identité des participants ainsi que le nombre de tikis accumulés.

L'Organisateur pourra effectuer directement ou indirectement toutes les vérifications nécessaires afin de contrôler l'identité des Participants.

Article 3 - Modalités de participation

Les clients sont automatiquement inscrits au tirage au sort pour gagner un voyage dès qu'ils ont accumulé au moins 1 tiki. Aucune action supplémentaire n'est requise de leur part.

1. Le jeu concours est ouvert à tous les clients de TOOTEM résidant en Europe, âgés de 18 ans et plus.
2. La participation au jeu concours est soumise à une obligation d'achat. Pour être

RÈGLEMENT JEU CONCOURS

éligible, les participants doivent effectuer un achat sur notre site internet <https://tootem.store/>

3. Chaque achat effectué sur notre site rapporte des Tikis, notre monnaie virtuelle. Le nombre de Tikis accordés dépend du type de produit acheté. Par exemple, l'achat d'un t-shirt rapporte 1 Tiki, tandis que l'achat d'un sweat-shirt rapporte 2 Tikis. De même, le nombre de Tikis attribué à chaque article est indiqué et décrit dans la description de chaque produit sur notre site Web

4. Les participants peuvent également gagner des Tikis en relevant des défis de la Tribu ou en participant à des actions spéciales organisées par TOOTEM. Les défis peuvent donner des tikis ou des points, chaque 1000 points se transforment en 1 Tiki

5. Le nombre de Tikis accumulés détermine les chances de remporter l'un des voyages surprises en Europe. Par exemple, un participant ayant accumulé 3 Tikis aura 3 fois plus de chances de gagner qu'un participant n'en ayant qu'un seul.

6. Une fois qu'un participant a remporté l'un des voyages surprises, il conserve ses Tikis. Les Tikis ne sont pas soumis à expiration et peuvent être utilisés pour participer à de futurs tirages au sort du jeu concours « VOYAGE SURPRISE ». Il est important de noter que la période de participation au jeu concours est continue et se poursuivra tant que le jeu-concours est en cours et que des articles sont vendus

Annnonce du gagnant et tirage au sort :

1. Le gagnant du jeu-concours sera annoncé publiquement sur nos plateformes de médias sociaux et/ou notre site web dans les 7 jours suivant chaque tirage au sort.

2. Le tirage au sort aura lieu tous les 100 articles vendus. Chaque fois que nous atteindrons ce seuil, un tirage au sort sera effectué parmi tous les participants éligibles au jeu-concours jusqu'à ce que le prochain gagnant soit sélectionné.

3. Nous utiliserons une méthode de tirage au sort équitable et transparente pour garantir l'intégrité du processus.

4. Le gagnant sera contacté par e-mail ou par téléphone dans les 48 heures suivant le tirage au sort. Il devra confirmer son acceptation du prix et fournir les informations nécessaires pour la remise du prix.

5. Si le gagnant ne répond pas dans les 7 jours suivant la notification ou s'il est jugé inéligible pour recevoir le prix conformément à nos modalités de participation, un nouveau gagnant sera sélectionné par un nouveau tirage au sort parmi les participants éligibles restants.

6. La période de participation au jeu-concours est continue et se poursuivra tant que le jeu-concours est en cours et que des articles sont vendus.

RÈGLEMENT JEU CONCOURS

7. La décision du tirage au sort est finale et aucune correspondance ne sera échangée à ce sujet.

8. Le nombre de Tikis accumulés par chaque participant sera enregistré et visible dans leur compte client sur notre site web. Les participants pourront consulter le nombre de Tikis qu'ils ont accumulés à tout moment

TOOTEM décline toute responsabilité en cas de :

Pertes ou dommages résultant de la participation au jeu-concours ou de l'acceptation, la possession ou l'utilisation du prix attribué.

Erreurs techniques ou problèmes de réseau, y compris, mais sans s'y limiter, les erreurs de serveur ou de logiciel, les problèmes de transmission, les pannes de matériel ou de logiciel et tout autre problème lié au jeu-concours.

Toute information incorrecte ou inexacte, que ce soit causée par les utilisateurs du site ou par tout équipement ou programme associé ou utilisé dans le cadre du jeu-concours.

Toute blessure ou dommage aux participants ou à tout autre individu, directement ou indirectement lié à la participation au jeu-concours.

En participant au jeu-concours, chaque participant accepte de décharger TOOTEM, ainsi que ses filiales, sociétés affiliées, administrateurs, dirigeants, employés et agents, de toute responsabilité, perte ou dommage, direct ou indirect, découlant de la participation au jeu-concours ou de l'acceptation, la possession, l'utilisation ou le mauvais usage de tout prix attribué.

Toute participation en dehors de la Durée du Jeu ne pourra être valablement acceptée.

La participation au Jeu implique un achat d'article sur notre plateforme, aucun tikis ne sera attribué sans l'achat d'un article. Aucun tikis ne sera attribué sans l'achat d'un article, et aucune participation ne sera considérée sans cet achat. Toute participation au Jeu ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

Après la fin du Jeu, l'Organisateur tire un Participant au sort, le Client tiré au sort le est désigné comme gagnant du Jeu (ci-après, le « **Gagnant** ») et reçoit un email envoyé par l'Organisateur au plus tard sept (7) jours après le tirage au sort (ci-après, « **l'Email du Gagnant** »).

Le Gagnant confirme qu'il accepte son Prix par email dans les sept (7) jours de l'envoi de l'Email du Gagnant (ci-après, « **l'Email de Confirmation** »).

La décision de l'Organisateur concernant la détermination du Gagnant du Jeu et toutes les questions s'y rapportant, sera définitive et sans appel.

Toute participation en dehors de la Durée du Jeu ne pourra être valablement acceptée.

Toute participation au Jeu ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

RÈGLEMENT JEU CONCOURS

Tous les 100 articles vendus, l'Organisateur tire un Participant au sort, le Client tiré au sort est désigné comme gagnant du Jeu (ci-après, le « **Gagnant** ») et reçoit un email envoyé par l'Organisateur au plus tard sept jours après le tirage au sort (ci-après, « **l'Email du Gagnant** »).

Le Gagnant confirme qu'il accepte son Prix par email dans les sept (7) jours de l'envoi de l'Email du Gagnant (ci-après, « **l'Email de Confirmation** »).

La décision de l'Organisateur concernant la détermination du Gagnant du Jeu et toutes les questions s'y rapportant, sera définitive et sans appel.

Article 4 - Prix

Le Gagnant du Jeu remporte un voyage surprise en Europe de 2 nuits 3 jours, incluant transport aller-retour depuis la ville qu'il aura sélectionné, ainsi que le logement.

Ce voyage est offert sous forme d'une carte cadeau Mylittletrip d'une valeur de 480 euros. Le gagnant choisira les dates du voyage surprise et sera informé 1 mois avant son départ la destination par courrier/courriel à son adresse ci-après, le « **Prix** »).

Si le Gagnant ne confirme pas dans le délai imparti à l'article 3 du présent Règlement, il perd automatiquement son droit à réclamer le Prix. L'Organisateur se réserve le droit d'octroyer son Prix à un autre Participant. Si ce deuxième Gagnant ne confirme pas non plus dans le délai imparti ci-dessus, le Gagnant suivant sera sélectionné comme Gagnant alternatif et ainsi de suite jusqu'à ce qu'un autre Gagnant soit choisi et ait dûment accepté le Prix conformément au présent Règlement.

L'Email du Gagnant doit contenir les modalités d'activation du Prix.

Par l'envoi de l'Email de Confirmation, le Gagnant confirme également avoir accepté les CGVU de la Société Organisatrice.

Le Prix ne pourra en aucun cas être échangé contre sa valeur en espèces ou contre toute autre dotation.

Article 5 - Publicité

En acceptant le Prix, le Gagnant consent à ce que l'Organisateur partage son identité sans contrepartie pécuniaire ni préavis, à des fins de publicité et de promotion, en France et pour une durée de cinq (5) ans.

Article 6 - Responsabilité

RÈGLEMENT JEU CONCOURS

L'Organisateur ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. L'Organisateur se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.

L'Organisateur n'est pas responsable pour les dommages ou pertes causés de quelque manière que ce soit envers les Participants, leur matériel informatique et/ou leurs données stockées sur ce matériel, ou envers leurs activités personnelles, professionnelles ou commerciales.

L'Organisateur n'est pas responsable des participations perdues ou tardives en raison de défaillances techniques, matérielles ou logicielles, de quelque nature que ce soit, de connexions au réseau perdues ou indisponibles, de transmissions informatiques non abouties, incomplètes, ou retardées, ou encore d'erreurs humaines survenant lors de la réception ou du traitement des participations.

L'utilisation de programmes informatiques ou autres moyens automatiques pour participer au Jeu est interdite, et pourra entraîner la disqualification du Participant.

Article 7 - Données personnelles

Pour pouvoir participer au Jeu, les Participants devront fournir certaines informations à caractère personnel dont le caractère obligatoire est précisé par l'Organisateur.

Ces informations sont collectées dans le but d'établir l'identité du Participant, de le prévenir en cas de gain et de lui remettre le Prix.

Ces informations seront ultérieurement utilisées à des fins de connaissance client et d'actions marketing.

En outre, la Politique de Protection des Données mise en œuvre par l'Organisateur s'appliquera à l'ensemble des informations à caractère personnel fournies par le Participant.

Toute question, contestation ou réclamation relative à l'utilisation et/ou à la suppression des données personnelles est faite par écrit à l'adresse email suivante : contact@tootem.store.

Article 8 - Force obligatoire du règlement

Le fait que l'Organisateur ne se prévale pas à un moment donné de l'une des quelconques stipulations du Règlement ne peut être interprété comme valant

RÈGLEMENT JEU CONCOURS

renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconques desdites conditions.

Si une ou plusieurs dispositions du présent Règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses conserveraient toute leur force et leur portée.

Sous réserve de la loi applicable, l'Organisateur se réserve le droit de modifier le Règlement à tout moment sans notification aux Participants.

Article 9 - Différends - Loi applicable

Toute question, contestation ou réclamation relative à l'utilisation du Jeu est faite par écrit à l'adresse email suivante : contact@tootem.store. Il ne sera répondu à aucune demande orale ou téléphonique concernant l'interprétation ou l'application du Règlement.

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend né de l'interprétation ou de l'exécution du présent Règlement. Si le désaccord persiste, il sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon les dispositions du Code de Procédure Civile.

Article 10 : Dépôt et consultation du Règlement

Le présent règlement est déposé via [depotjeux](#) auprès de l'étude de Maître Doniol située 7 Rue Jean Jaurès - 77410 Claye Souilly, huissier de justice.

Le règlement sera consultable gratuitement pendant toute la durée du jeu à l'adresse suivante : <http://www.depotjeux.com/>. La participation au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement en toutes ses dispositions, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux-concours en vigueur en France.

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par les organisateurs, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site. L'avenant est déposé via [depotjeux](#) auprès de l'étude de Maître Doniol située 7 Rue Jean Jaurès - 77410 Claye Souilly, huissier de justice, dépositaires du règlement avant sa publication.

Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.